

Evaluation des modalités de prise en charge des résidents et de gestion du risque infectieux associé aux soins en EHPAD dans le contexte actuel de la COVID-19

Synthèse des résultats de la région Grand-Est


Méthode

La COVID-19 a impacté un grand nombre d'EHPAD de la région Grand-Est. Le Centre d'Appui et de prévention des infections associées aux soins (CPias Grand-Est) propose à ces structures, à la demande de l'ARS, un plan d'action opérationnel (PAO-COVID en EHPAD) composé de trois niveaux.

L'objectif de cette démarche est de mettre en exergue les éventuels points critiques concernant la prévention du risque infectieux au sein de chaque structure.

Du **lundi 31 août au lundi 14 septembre 2020**, le niveau 1 de ce plan d'action a été proposé à l'ensemble des EHPAD sous la forme d'une enquête en ligne.

Résultats

 **Participation** : 369 EHPAD répondants sur les 616 EHPAD recensés de la région Grand-Est dont 40% bénéficiant de l'expertise d'une EOH

 **Précautions standard et Mesures COVID-19 précautions complémentaires gouttelettes et contact :**

	%
Précautions standard à appliquer pour tout résident	
Un tablier plastique à usage unique (UU) est systématiquement porté pour les soins mouillants-contaminants (<i>change, toilette, bains...</i>)	84,0
Il est changé entre deux résidents	91,3
♦ Les gants à usage unique sont réservés aux soins	76,4
♦ Lors des soins, les gants ne sont portés qu'en présence de lésions cutanées ou risque d'exposition aux liquides biologiques ou contacts avec les muqueuses	62,6
♦ Un tablier plastique UU est porté systématiquement par l'agent en charge du bionettoyage des locaux	49,6
♦ Des gants à manchettes longues (<i>latex, nitrile</i>) sont proposés aux personnels pour le bionettoyage des locaux	42,3
Mesures COVID-19 précautions complémentaires gouttelettes et contact	
Mesures générales professionnels	
L'établissement met à disposition dès l'entrée des professionnels...	
... un Produit Hydro-Alcoolique (PHA)	99,5
... des masques chirurgicaux (<i>à porter avant le vestiaire et avant circulation dans la structure</i>)	90,5
Une dotation journalière de masques chirurgicaux est définie pour chaque professionnel	87,3
Une gestion des stocks d'équipements de protection individuels (EPI) est organisée pour éviter toute rupture	99,7
♦ Une visière est utilisée par les professionnels lors des soins mouillants (<i>bain, douche</i>) ou aide au repas en protection du masque si nécessaire	38,2
Le masque chirurgical est remplacé après 4 heures de port au maximum	94,0
La distanciation entre les personnels est respectée lors des réunions, pauses et repas	92,1
Les locaux sont aérés à rythme régulier	99,7
La désinfection des surfaces manipulées (<i>mains courantes, poignées de porte, interrupteurs...</i>) est pluriquotidienne	83,7
Le PHA en usage est virucide selon la norme NF EN 14476	98,9

♦ Le PHA en usage est délivré en flacons prêts à l'emploi sans reconditionnement	65,9
La désinfection des mains par friction est systématisée lors d'intervention (<i>soins, entretien...</i>) entre 2 résidents et 2 chambres	99,7
La bonne application des mesures barrières est évaluée par l'encadrement (<i>directeur, IDEC, médecin coordonnateur, EOH, correspondant hygiène</i>)	95,7
Le constat de pratiques inadaptées par un professionnel de l'établissement fait l'objet d'un réajustement rapide	100,0
Le constat d'une pratique inadaptée par un intervenant extérieur fait l'objet d'une intervention de l'encadrement par des mesures graduées (<i>dialogue, pédagogie, au besoin jusqu'à l'exclusion</i>)	98,6

Mesures générales résidents

♦ Dans la mesure du possible, le masque chirurgical est porté par le résident lors d'un soin	37,1
♦ Dans la mesure du possible, le masque chirurgical est porté par tout résident hors de sa chambre	47,7
♦ Une friction hydroalcoolique est réalisée par le résident aidé éventuellement par un professionnel avant tout déplacement dans la structure	65,6

Mesures générales visiteurs

Il est demandé à tout intervenant extérieur, professionnel de santé ou non, de signer une charte d'engagement (<i>CPias Grand Est ou autre</i>) sur le respect des mesures d'hygiène et de sécurité	80,8
Les visites externes (<i>familles, amis</i>) sont autorisées	100,0
Si oui, elles sont filtrées par un accueil avec :	
♦ Prise de température	36,9
Vérification du port de masque	96,5
Hygiène des mains systématique avec un PHA	97,0
Consignes données	96,7
Conduite à tenir en cas de non-respect des précautions	93,0
Cahier de traçabilité des visiteurs	96,7

Mesures spécifiques si présence d'un résident suspect ou confirmé COVID-19

Avez-vous eu au moins un cas de COVID-19 ?	55,8
La porte de la chambre du résident reste fermée	91,9
L'usage d'un masque de protection respiratoire de type FFP2 par les professionnels est limité aux actes à risque d'aérosolisation et/ou de projection	86,4
Le port d'une surblouse en plus du tablier plastique UU est réservé aux actes à risque d'aérosolisation et/ou de projection	80,2
La surblouse est retirée entre un résident COVID et un résident non-COVID	99,7
Une charlotte est portée en cas de projection	92,7
Les DASRI sont évacués quotidiennement de la chambre après les soins	88,3
Les EPI sont mis à disposition devant la chambre (<i>table, chariot</i>) ou le secteur si cohorting	97,6
Le produit détergent-désinfectant en usage pour le bionettoyage des surfaces est virucide selon la norme NF EN 14476	99,5
♦ Si survenue de plusieurs cas de COVID-19, une sectorisation (regroupement) de résidents est envisagée si l'architecture le permet	76,4
♦ Si survenue d'une épidémie, la mise en place d'une équipe dédiée peut être envisagée	73,2

♦ Mesures mises en place dans moins de 80% des EHPAD

📄 Aide par un professionnel en hygiène sur site ou à distance dans 82% des EHPAD (303/369)

📄 Difficultés majeures :

- ✓ La gestion des familles et des visites (47%)
- ✓ Le manque de personnel (36%)
- ✓ Les difficultés d'approvisionnement en EPI (26%)